

- D'évaluer l'efficacité des travaux d'amélioration de l'accès aux parcelles et à l'eau sur l'embroussaillage ;
- De capitaliser cette expérience pour la partager avec d'autres éleveurs.

Cette expérimentation permettrait également de définir un cadre d'intervention et de soutien financier de la communauté de communes pour les prochaines années, garantissant la pérennité des travaux effectués. Ce cadre inclurait une visite conseil, en amont des travaux, afin d'évaluer la cohérence de la demande dans la logique de l'exploitation et de construire un plan de gestion concerté. Il comprendrait également un suivi post travaux, afin de s'assurer du bon entretien des ouvrages subventionnés et de l'application du plan de gestion.

Les travaux sont estimés à 5 275 € HT. La visite conseil, de mise en place de l'expérimentation du cadre de subventions, le suivi post-travaux sont pris en charge par l'Espace Belledonne dans le cadre du projet global.

D'un commun accord entre les éleveurs, ils seront portés par Patrice Reymond-Laruina, les trois autres éleveurs, Frédéric Dalban, Nils Benetto et Philippe Cohard s'étant engagés au préalable à partager l'autofinancement.

La subvention de la communauté de communes, d'un montant de 4 220 € (80% des dépenses HT) relève du régime de minimis agricole (règlement UE 2019/316, modifié par délibération du 21 février 2019). Cette subvention sera versée sur présentation des factures acquittées et du bilan de l'expérimentation.

Cette dépense sera imputée sur les crédits d'intervention agriculture (ESPOUVERTS – article 20421) inscrits au budget primitif 2021.

Compte tenu des enjeux de fermeture des espaces et de l'intérêt de créer un cadre d'intervention adapté, Monsieur le Président propose, conformément au BP 2021 d'attribuer une subvention de 80% à 4 220 € à Patrice Reymond-Laruina et d'effectuer la décision d'affectation ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL Décision d'affectation					
Articles/Fonctions/Analytiques		Section de fonctionnement		Section d'investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
20421/92/ESPOUVERTS	Subvention d'investissement - Organisme de droit privé			-4 220 €	
	Enveloppe à affecter : Nouveau fonds d'aide Patrice Reymond-Laruina			4 220 €	
Totaux		0.00	0.00	0.00	0.00

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
 Au registre ont signé tous les membres présents.
 POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 28 juin 2021


 Le Président,
 Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.